



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_171-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 30 juin 2022

Délibération n° 21

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet : Convention type pour l'entretien courant des aires de covoiturage d'agglomération du Puy-en-Velay par les communes

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_171-DE

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Afin de rendre accessible l'ensemble du territoire et dans un contexte de transition énergétique, les différentes formes de mutualisation de la voiture et notamment la promotion du covoiturage, s'imposent comme une solution pérenne.

Consciente des impacts négatifs de la voiture individuelle, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay développe depuis plusieurs années une politique de mobilité en faveur des moyens de déplacements alternatifs à l'autosolisme et favorise la pratique du covoiturage.

Pour cela, elle aménage, agrandit et/ou crée de nouvelles aires de covoiturage chaque année. Leur fréquentation ainsi que la multiplication d'aires de covoiturage « informelles » conduisent la collectivité à poursuivre ce chemin pour accompagner les covoitureurs habituels et inciter les nouveaux à favoriser ce mode de déplacement. À terme, l'agglomération souhaite mailler le territoire en implantant des aires de covoiturage à proximité des grands axes quotidiennement fréquentés et au croisement de lieux ou nœuds stratégiques.

Si la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay détient la compétence et investit dans la création de nouvelles aires de covoiturage sur son territoire, l'entretien courant de ces dernières (tonte, élagage, salubrité, déneigement...) est réalisé par les communes bénéficiaires de ces espaces.

Aussi, afin de formaliser cette collaboration et de définir les obligations de chacun, il est proposé de réaliser une convention type pour l'entretien courant des aires de covoiturage qui sera signée à chaque aménagement d'une nouvelle aire de covoiturage entre la commune bénéficiaire et l'agglomération.

Ce modèle de convention :

- Acte le principe selon lequel la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay confie systématiquement l'entretien courant des aires de covoiturage aux communes qui disposent de ces espaces sur leur territoire.
- Définit les missions et obligations des communes et de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité, Eau et Environnement du 16/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la convention type d'entretien courant des aires de covoiturage entre les communes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer chaque convention afférente à l'entretien courant des aires de covoiturage.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022